

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Cellule Phytosanitaire

B.P. 9575 Motu Uta, 98715 Papeete/CMP – Tahiti • Tél.: 40 54 45 85 - Fax : 40 41 05 30

www.biosecurite.gov.pf

Demande de permis d'importation : matériel végétal (autre que semence et fleur) et autres produits

Numéro:

DPI

(réservé au DBS/Phyto)

Nom et prénoms (ou raison sociale) :		
Adresse :		
Téléphone :	Fax :	e-mail :
Durée de validité du permis souhaitée : 6 mois <input type="checkbox"/> 12 mois <input type="checkbox"/>		

Pays d'origine (la zone géographique peut être exigée) :

	Nom botanique (genre et espèce) ou type de produit	Nature (plants, rhizomes, bois, etc)
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

Les articles importés ont-ils été génétiquement modifiés ou contiennent-ils des produits génétiquement modifiés ? Cochez la bonne case Oui Non Si la réponse est oui, veuillez fournir des informations complémentaires.

Chaque demande de permis d'importation délivré ne peut comporter que des végétaux ou produits végétaux provenant d'un seul pays ou d'une seule zone géographique. Tarification : 1) pour un permis valable 6 mois, pour un seul envoi : 1 500 F par demande, limitée à 10 articles par demande ; 2) pour un permis valable 12 mois, pour des envois multiples: 5 000 F par demande, limitée à 10 articles par demande.

Le délai de délivrance du permis d'importation est de deux semaines après paiement de la demande . Il peut être prolongé pour complément d'études et soumission à l'avis du Comité consultatif de la protection des végétaux.

Montant à payer (non remboursable) :	Date :
	Signature du demandeur (ou numéro d'identification si le document est numérique) :
<input type="text"/>	

Partie paiement réservée au DBS/Phyto